

**Service instructeur**  
Service Environnement et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/76-07

**Service consulté**

**C051**  
**AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DE L'AGGLOMERATION D'HOCHSTATT**  
**DANS LE CADRE DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU SECTEUR D'ILLFURTH**

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, la commune d'Hochstatt sollicite le Département pour le financement de l'aménagement paysager de l'entrée sud de son agglomération. Il vous est proposé de financer cette action à hauteur de 40 % du montant éligible de cette action.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, la commune d'Hochstatt souhaite aménager l'entrée sud de son agglomération située sur la RD 18.

Le traitement paysager des entrées d'agglomération est une action qui rentre dans l'axe 3 du GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth. Les entrées d'agglomération constituent en effet des sites stratégiques du fait de leur situation d'interface entre l'espace rural et le milieu urbain. Elles ont également valeur de vitrine pour les villages et aussi de porte d'accès au milieu rural. D'où l'importance de la prise en compte de leur aménagement.

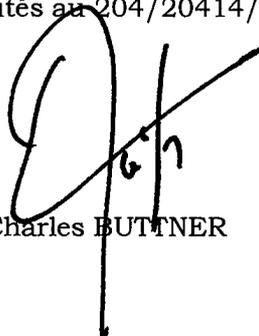
Le projet retenu, qui relève encore du programme de préfiguration GERPLAN, propose :

- un aménagement minéral et végétal de l'entrée d'agglomération avec réalisation de murets en apparence pierre sèche, un pavage à l'ancienne, de l'enrochement et des plantations de fleurs et d'arbustes
- un remodelage du terrain en vague avec ensemencement de prairie
- la plantation de fruitiers hautes tiges pour structurer l'ensemble.

Le coût prévisionnel total de ce projet s'élève à 27.915 € HT. Au regard des critères à respecter (plantation d'espèces autochtones, terrassement avec des matériaux adaptés au site), le coût global éligible serait de 15.068 € HT. Il vous est proposé, dans le cadre des actions novatrices GERPLAN, de financer cette action à hauteur de 40 % de ce coût global éligible, soit une subvention départementale de 6.027,20€.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de cette action pour un montant de 6.027,20 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2007

**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2005**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération                               | Montant Subventionnable | Taux         | Montant de la<br>subvention |
|--------------|--|-------------------------|--------------|-----------------------------|
| GPL03586     | <b>HOCHSTATT</b><br>Aménagement de l'entrée d'agglomération<br>Hochstatt | 15 068,00               | 40 %         | 6 027,20                    |
|              |  |                         | <b>Total</b> | <b>6 027,20</b>             |

